

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du
décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des
membres de la Commission d'évaluation des directeurs
pour l'Enseignement de Promotion sociale**

A.M. 08-05-2014

M.B. 24-10-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article 37, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale;

Vu l'arrêté ministériel du 1 octobre 2012 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale, est apportée la modification suivante :

Le tableau ci-après :

Zone 1	Georges CORNETTE
	Teddy BEATSE
	Benoit LEGAL
Zone 2	Isabelle HENRY
	Philippe PIERARD
	Richard PLUMES
Zone 3	Richard PLUMES
	Isabelle HENRY
	Philippe PIERARD
Zone 4	Philippe PIERARD
	Isabelle HENRY
	Richard PLUMES
Zone 5	Alex GOTFRYD
	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
Zone 6	Teddy BEATSE

	Alex GOTFRYD
	Michel BONJEAN
Zone 7	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
	Benoit LEGAL
Zones 8	Benoit LEGAL
	Alex GOTFRYD
	Teddy BEATSE

Est remplacé par ce tableau :

Zone 1	Georges CORNETTE
	Teddy BEATSE
	Benoit LEGAL
Zone 2	Isabelle HENRY
	Luc RENARD
	Frédérique NISOL
Zone3	Frédérique NISOL
	Isabelle HENRY
	Luc RENARD
Zone 4	Luc RENARD
	Isabelle HENRY
	Frédérique NISOL
Zone 5	Martine CLAES
	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
Zone 6	Teddy BEATSE
	Martine CLAES
	Michel BONJEAN
Zone 7	Michel BONJEAN
	Georges CORNETTE
	Benoit LEGAL
Zone 8	Benoit LEGAL
	Martine CLAES
	Teddy BEATSE

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 8 mai 2014.

Mme M.-M. SCHYNS

